



PARTENAIRES
Finances Locales

La Gazette des Communes
Article du 05 Octobre 2015
P. 39
Par Gaëtan HUET

MOTS POUR MOT



GAËTAN HUET,
directeur associé de Partenaires
finances locales

Dépenses facultatives

La préparation budgétaire 2016 préoccupe les directions des finances. Pour légitimer les inévitables coupes budgétaires, les décideurs locaux sont à la recherche d'éléments objectifs d'arbitrage. La tentation de classer les dépenses en fonction d'une nature obligatoire ou facultative est forte. Si cette approche binaire a le mérite de la simplicité, elle est insuffisante pour répondre aux enjeux financiers des budgets à venir et se heurte à la réalité de l'exercice des compétences. Au niveau des volumes budgétaires, il est utopique de croire que le seul abandon des dépenses facultatives, c'est-à-dire des actions menées dans le cadre d'une clause de compétence générale, permettra de consolider les équilibres financiers. De plus, l'analyse des dépenses qualifiées d'obligatoires révèle de nombreuses sources d'économies. Il s'agit de s'interroger sur l'intensité avec laquelle ses dépenses sont mises en œuvre. Facultative ou obligatoire, la dépense locale ne peut plus être sanctuarisée.